

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 17 OCTOBRE 2024

QUESTION ORALE relative au bilan de la majorité régionale en matière de développement des Énergies Renouvelables en Pays de la Loire

Exposé des motifs :

La transition énergétique est un enjeu crucial pour notre région et notre pays. Le gouvernement français a affiché en mars 2023 une volonté forte d'accélérer le développement des énergies renouvelables, comme en témoigne la loi n° 2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Au niveau national, l'ambition est claire : multiplier par 7 la production d'énergie solaire (15GW aujourd'hui contre 100 GW en 2050), déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW, et doubler la production d'éoliennes terrestres pour arriver à 40 GW.

Les Pays de la Loire se sont engagés, à travers le SRADDET, à devenir une région à énergie positive d'ici 2050, en couvrant 100 % de la consommation finale d'énergie par des énergies renouvelables et de récupération, selon la ventilation suivante du mix énergétique en 2050 : Éolien marin (25,3%), Biogaz (21,9%), Bois-énergie (15%), Éolien terrestre (12,9%), Solaire photovoltaïque (11,2%), Pompes à chaleur (8,6%), Déchets (3,9%), Solaire thermique (1,3%), Hydro-électricité (0,1%).

Pourtant, les avancées concrètes comme les moyens mis en œuvre semblent bien en deçà des ambitions affichées. Actuellement, seulement 22% de la consommation énergétique finale en Pays de la Loire (source : France Renouvelable) provient des énergies renouvelables (contre 30% au niveau national). À ce rythme, il est impossible d'atteindre nos objectifs pour 2050. Pour combler le retard accumulé, il faudrait augmenter la part des énergies renouvelables de plus de 3 % par an sur les 26 prochaines années, ce qui nécessite une mobilisation sans précédent.

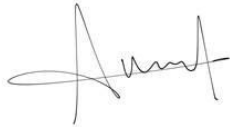
Or, en se réduisant à un appel à projets annuel de moins d'un million d'euros, la politique régionale de soutien au développement des énergies renouvelables en région n'apparaît pas du tout à la hauteur des objectifs.

Parallèlement, la filière industrielle des énergies renouvelables qui devrait être le fer de lance de notre économie régionale, est laissée à l'abandon. Nous assistons à des fermetures de sites emblématiques et à une fragilisation de cette filière stratégique. Les annonces de suppressions d'emplois chez General Electric à Montoir ou chez Saunier Duval à Nantes et Systovi à Carquefou en sont des exemples alarmants tout autant que l'abandon d'EDF du projet de conversion à la biomasse de la centrale de Cordemais.

Le Comité Régional de l'Énergie, mis en place pour assurer une gouvernance efficace et coordonner les actions en faveur de la transition énergétique, est aujourd'hui au point mort. L'absence de réunions régulières (première réunion en octobre 2023 et une réunion technique en avril 2024) et de décisions structurantes entrave la dynamique nécessaire pour atteindre nos objectifs. De nombreux territoires sur les cinq départements de notre région sont prêts à accélérer le développement de zones dédiées aux énergies renouvelables, mais ils restent sans soutien ni coordination de la part de la Région — pour rappel la présidente de région co-préside l'instance. Il est essentiel que notre région s'inscrive pleinement dans cette dynamique.

Aussi, nous vous demandons :

- Pouvez-vous nous fournir un état des lieux précis de l'avancement des objectifs du SRADDET en matière de développement des énergies renouvelables ?
- Quelles mesures concrètes et immédiates la Région envisage-t-elle pour accélérer engagements pris pour 2050 de 100 % de la consommation finale d'énergie par des énergies renouvelables et de récupération ?
- La région est-elle prête à agir aux côtés de l'Etat pour garantir la pérennité des sites et des emplois de General Electric ?
- Quand la Région entend-elle investir le Comité Régional de l'Énergie pour y relancer une dynamique de travail, nécessaire à la mise en œuvre de nos objectifs ?



William Aucant
Conseiller régional



Elsa Richard
Conseillère régionale